



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE
COMITÉ DE L'AQUACULTURE
Quatrième session
Alexandrie (Égypte), 7-9 juin 2004
EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DES VINGT-SEPTIÈME ET VINGT-HUITIÈME SESSIONS DE LA CGPM RELATIVES À L'AQUACULTURE

1. Deux sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) ont eu lieu depuis que le Comité de l'aquaculture a tenu sa troisième session à Saragosse (Espagne) du 25 au 27 septembre 2002.

Vingt-septième session de la CGPM

2. À sa vingt-septième session, tenue à Rome (Italie) du 19 au 22 novembre 2002, la Commission a été saisie du rapport de la troisième session du Comité de l'aquaculture et elle a examiné et approuvé le programme de travail proposé par le Comité.

3. En ce qui concerne les tendances de l'aquaculture en Méditerranée évoquées dans le rapport, la Commission est convenue que l'aquaculture pratiquée en eau douce et en eau saumâtre et l'aquaculture marine devraient être identifiées clairement par leur rendement et leur origine géographique, à savoir mer Méditerranée et mer Noire, par opposition à océan Atlantique et mer Rouge. Par ailleurs, la Commission a reconnu qu'il conviendrait de publier régulièrement les tendances de la production et de la valeur de certaines espèces, avec les analyses de l'évolution du marché.

4. En ce qui concerne le Groupe de travail ad hoc CGPM/CICTA sur les pratiques d'élevage durable du thon, la Commission est convenue qu'il importe de maintenir des liens étroits avec le projet de domestication de *Thunnus thynnus thynnus* (DOTT), qui bénéficie du soutien de la Commission européenne.

5. La Commission a également pris acte de la réunion organisée par la Communauté européenne au niveau communautaire sur le commerce et la commercialisation des bars et des dentés, dans le but d'examiner de manière plus approfondie la nature des contraintes que connaît ce secteur, ainsi que de la décision de partager ces résultats avec la Commission.
6. La Commission a approuvé l'initiative du Comité d'inviter le Département des pêches de la FAO à continuer à soutenir les activités du Comité de l'aquaculture durant la prochaine période intersessions, étant donné que les fonds disponibles semblent insuffisants pour mener à bien le programme de travail proposé. Elle a également reconnu que la part du budget autonome consacrée à l'aquaculture devrait être renforcée pour permettre au Comité de mener à bien son mandat.
7. La Commission a pris note de la recommandation du Comité de l'aquaculture invitant à étendre les services du SIPAM (Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée) à tous les pays membres de la CGPM. Elle a encouragé les membres à fournir des ressources appropriées aux Centres nationaux du SIPAM et elle a accepté qu'une vérification indépendante du réseau soit effectuée.
8. La Commission a prôné une participation plus étroite des institutions nationales et régionales aux activités du TECAM (Réseau sur la technologie de l'aquaculture en Méditerranée) et du SELAM (Réseau sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée) pour mettre en oeuvre des activités mieux planifiées, notamment en matière d'environnement.
9. La Commission a noté que les réunions du SIPAM devraient avoir lieu régulièrement pour assurer le bon fonctionnement du réseau et elle a encouragé les pays membres à financer la participation de leurs coordonnateurs nationaux, à moins que des fonds ne soient obtenus d'autres sources. En ce qui concerne les réseaux TECAM et SELAM, la Commission s'est félicitée du soutien constant du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), par le biais de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse, à l'organisation des activités des deux réseaux.
10. La Commission est convenue en outre que le Secrétariat devrait élaborer une proposition de projet révisée centrée sur l'aquaculture régionale qu'elle soumettrait à des donateurs potentiels, comme l'a recommandé le Comité de l'aquaculture à sa troisième session.

Vingt-huitième session de la CGPM

11. À sa vingt-huitième session, tenue à Tanger (Maroc), du 14 au 17 octobre 2003, la CGPM a demandé au Secrétariat d'envisager d'entreprendre une évaluation externe de l'ensemble des activités du Comité de l'aquaculture, outre le CIPAM, selon la procédure adoptée pour passer en revue le Comité scientifique consultatif.
12. La Commission s'est félicitée des offres formulées par a) le délégué de l'Égypte qui a proposé d'accueillir et de financer la quatrième session du Comité de l'aquaculture, sous réserve d'utiliser des services d'interprétation locaux; b) le délégué de l'Italie qui a proposé d'accueillir et de financer un atelier sur les indicateurs biologiques de l'aquaculture durable ainsi que la troisième réunion conjointe du Groupe de travail ad hoc CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon et c) le délégué de la Tunisie qui a proposé d'accueillir le séminaire du SELAM sur la législation aquacole dans les pays de la Méditerranée, sous réserve qu'un certain soutien soit accordé par le CIHEAM.
13. Durant cette session, la Commission n'a pas formulé de recommandation particulière concernant le Comité de l'aquaculture.